

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 9*Objet : Cession Parcelle
AP 514**Date de convocation :*

17 février 2020

Date d'affichage :

17 février 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt

Le mardi 25 février à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Joseph BOU-ZEID, Colette JALAISE, Jean-Pierre ANGLAS, Gérard ROCHE, Alain BELLICCHI, Marie-Laurence PUJOL, M. Franck SEGONNE, Colette VERDOUX, Guy FAVOTTO, Patrick ANTICH, Gaylord DENAX, Patrick SOULHAC, Monique LASVENES, Edmond LEBOT.

Procurations :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Mme Justine VIDAL a donné procuration à Mme Colette JALAISE

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Harmony LANDES, M. Denis CALVET.

Excusée : Mme Véronique GARCIA

Secrétaire de Séance : Mme Colette JALAISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur CUQUEL Philippe (propriétaire de la parcelle ancienne numérotée AP 290, aujourd'hui AP 513) de régulariser une situation (clôture du terrain implantée sur un terrain communal).

Monsieur CUQUEL, après l'établissement d'un plan de division par un géomètre, propose d'acquérir la parcelle communale nouvellement créée AP 514 au prix de 500€ pour 49m².

L'avis des domaines a été sollicité mais compte tenu du faible montant, la demande restera à la simple saisine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la cession de la parcelle AP 514 au bénéfice de Monsieur CUQUEL Philippe pour une surface de 49m²,

- FIXE le prix à 500 € à la charge de l'acquéreur,

- DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents concernant ce dossier,

- DIT que le notaire de la Commune est le notaire de Lafrançaise.

- A D O P T E E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL